

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: MANMARK SA en liquidation, Nyon*
2. *Décision de dissolution par: l'Assemblée générale*
3. *Date de la décision: 24.02.2009*
4. *Echéance de préavis des créances: 20.04.2009*
5. *Adresse pour la déclaration des créances:*
MANMARK SA en liquidation, Chemin du Canal 5,
1260 Nyon
6. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
7. *Remarques: l'attention des créanciers est attirée sur le fait que la société a l'intention de demander la procédure de radiation anticipée selon l'art. 745 al. 3 du Code des obligations*

Etude de MMes André Corbaz et Jean-Luc Marti, notaires
1003 Lausanne

(04930482)